Mise en consultation du projet de loi modifiant la loi sur la santé publique du 29 mai 1985 avec l'ajout de l'article 71a interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre d'autrui

AVIS VIS DONNÉ PAR

INSTITUTION : Les Vert-e-s Vaudois-es

ADRESSE COMPLÈTE : Place de la Palud 7 1003 Lausanne

TÉLÉPHONE : 021 351 36 30

E-MAIL : france.manghardt@vert-e-s-vd.ch

PERSONNE DE CONTACT : Sandrine Chalet/Valérie Mausner/Géraldine Dubuis

DATE : 12 septembre 2022

Commentaires généraux sur l'exposé des motifs

Page et paragraphe	Commentaire
	De manière générale, le texte est bienvenu et répond à l'objectif. Toutefois, nous rendons attentives/attentifs les autrices et auteurs qu'il nous semble important que le texte soit avant tout tourné vers la protection des personnes en questionnement de genre et n'ouvre pas la porte à des procédures judiciaires lourdes basées sur des « opinions » autour de la question de genre. Ces procédures judiciaires auraient pour conséquences, entre autres, de retarder massivement la transition, si elle est indiquée, ce qui pénalisera la santé mentale des requérant-e-s. Les accompagnements sur l'autodétermination et les approches affirmatives médicales et psychologiques dispensées par des spécialistes du domaine ne doivent pas être considérées dans le texte de loi comme des thérapies de conversion (thérapies qui se cachent actuellement sous d'autres appellations telles que « soins ou thérapies exploratoires »). En outre, l'accompagnement des proches du requérant/de la requérante, dont principalement sa famille, doit être prise en considération dans la prise en charge psychosociale.

Commentaires sur l'article 71a et ses alinéas

Alinéa	Let.	Commentaires	Proposition de modification
1			
2			
3			
4			
5	**a**	Une personne a le choix de voir plusieurs professionnel-le-s pour son suivi (psychiatre, psychologue, sexothérapeute, etc.). Nous souhaitons donc ouvrir la possibilité aux bénéficiaires de s'entourer des professionnel-le-s de leur choix. Référence également aux familles concernées et au volet de prévention.	Psychosociale Et/ou psychothérapeutique les prestations de prévention psychosociales liées au questionnement de genre les prestations d'accompagnement psychosociales et/ou psychothérapeutique à l'intention des personnes proches des requérant-e-s.
5	**b**		

Document à remettre d'ici au 30 septembre 2022 par courriel (hugues.balthasar@vd.ch)